

**Séance du 5 avril 2016***Procès-verbal*

**COMMUNE DE SAINT-VÉRAND**  
Département de l'Isère

<p><b><u>Nombre de conseillers :</u></b></p> <p>☒ En exercice : 19  ☒ Présents : 16  ☒ Pouvoir(s) : 3  ☒ Votants : 19  ☒ Pour : 19  ☒ Contre : 0  ☒ Abstention : 0</p> <p><b><u>Date de convocation :</u></b> 30 mars 2016</p> <p><b><u>Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le</u></b> 7 avril 2016</p> <p><b><u>Et de la publication le :</u></b> 7 avril 2016</p>	<p>L'an deux mil seize, le cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard EYSSARD, Maire.</p> <p><b><u>Présents :</u></b> Mesdames Dominique UNI, Nicole MENUDEL, Monique FERRIEUX, Muriel GAIFFIER, Farah HASSAN, Monique LARGOT, Claude MULLER, Florence RICHARD.</p> <p>Messieurs Bernard EYSSARD, Stéphane TOURNOUD, Olivier GAILLARD, Jean-Philippe GORON, Georges BELLO, Hubert MOTTET, Bernard MUZELIER, Yves PELLOUX-GERVAIS.</p> <p><b><u>Ont donné procuration :</u></b> Brigitte HATAMI-ALAMDARI a donné pouvoir à Florence RICHARD, Michel CHANCY, a donné pouvoir à Bernard MUZELIER, Patrick GIROUD a donné pouvoir à Hubert MOTTET.</p> <p><b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Dominique UNI</p>
--	---

**2016/10 – BUDGET COMMUNAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

*Le maire de la commune, Bernard EYSSARD ne participe pas au vote.*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GORON, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015 **du budget communal**, dressé par Monsieur Bernard EYSSARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Le Conseil Municipal donne, à Monsieur le Maire, acte de la présentation faite du compte administratif du **budget communal**, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	316 909.80 €			795 968.94 €	316 909.80 €	795 968.94 €
Opérations de l'exercice	465 110.65 €	480 284.59 €	1 316 486.51 €	1 506 041.00 €	1 781 597.16 €	1 986 325.59 €
<b>Totaux</b>	<b>782 020.45 €</b>	<b>480 284.59 €</b>	<b>1 316 486.51 €</b>	<b>2 302 009.94 €</b>	<b>2 098 506.96 €</b>	<b>2 782 294.53 €</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>- 301 735.86 €</b>			<b>985 523.43 €</b>		<b>683 787.57 €</b>

Il constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Il vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**2016/11 – BUDGET COMMUNAL – COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL**

*Le maire de la commune, Bernard EYSSARD ne participe pas au vote.*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GORON, s'est fait présenter le **budget communal** de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé

par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- ✗ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du **budget communal** de l'exercice 2015,
- ✗ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- ✗ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ✗ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- ✗ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- ✗ **DÉCLARE** que le compte de gestion du **budget communal** dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **2016/12 - BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015**

*Le maire de la commune, Bernard EYSSARD ne participe pas au vote.*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GORON, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 du **budget communal** :

- ✗ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 :
- ✗ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Affectation au cpte 1068 en 2014	Résultat de l'exercice 2015	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	- 316 909.80 €		15 173.94 €	<b>- 301 735.86 €</b>
FONCT	1 112 878.74 €	- 316 909.80 €	189 554.49 €	<b>985 523.43 €</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

***Décide d'affecter le résultat comme suit :***

**Excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2015** **985 523.43 €**

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) **301 735.86 €**

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/1068) 0,00 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) **683 787.57 €**

## **2016/13 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2016**

Monsieur le Maire commente l'état n° 1259-COM portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2016. Après avis de la Commission Ressources, Monsieur le Maire propose de garder les taux inchangés en 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas changer les taux. Il fixe les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

<i>Taxes</i>	<i>Taux année N – 1 (2015)</i>	<i>Taux année N (2016)</i>
TH	14,84 %	14,84 %
FB	14,99 %	14,99 %
FNB	46,47 %	46,47 %

## **2016/14 - BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2016 – VOTE PAR CHAPITRES**

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions relatives au budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal, vote le budget primitif de l'exercice 2016 au niveau du chapitre en fonctionnement comme en investissement. Il précise que le budget de l'exercice 2016 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et voté par nature sans qu'aucune procédure spécifique ne soit retenue. Il adopte le budget primitif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<u>Dépenses</u>	Voté
011 - Charges à caractère général	335 980.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	613 600.00 €
014 - Atténuation de produits	115 000.00 €
022 - Dépenses imprévues	20 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	683 207.57 €
042 - Dotations aux amortissements	3 800.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	246 900.00 €
66 - Charges financières	43 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 062 487.57 €</b>
<u>Recettes</u>	Voté
002 - Résultat antérieur reporté	683 787.57 €
013 - Atténuations de charges	20 000.00 €
042 - Travaux en régie	20 000.00 €
70 - Produits de service du domaine	282 800.00 €
73 - Impôts et taxes	710 000.00 €
74 - Dotations et participations	338 800.00 €
75 - Autres Produits de gestion courante	6 600.00 €
77 - Produits exceptionnels divers	500.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 062 487.57 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<u>Dépenses</u>	Voté
001 - Solde d'exécution n-1	301 735.86 €
020 - Dépenses imprévues	20 000.00 €
040 - Travaux en régie	20 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	78 500.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	11 641.71 €
204 - Subventions d'équipement versées	5 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	208 400.00 €
23 - Immobilisations en cours	598 730.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 244 007.57 €</b>
<u>Recettes</u>	Voté
021 - Virement de la section de fonctionnement	683 207.57 €
040 - Amortissements	3 800.00 €
10 - Apports, dotations et réserves	372 000.00 €
13 - Subventions d'investissement	60 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilables	125 000.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 244 007.57 €</b>

### **2016/15 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

*Le maire de la commune, Bernard EYSSARD ne participe pas au vote.*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GORON, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015 du **budget eau et assainissement**, dressé par Monsieur Bernard EYSSARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Le Conseil Municipal donne, à Monsieur le Maire, acte de la présentation faite du compte administratif **du budget eau et assainissement** lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		10 073.01 €		142 564.73 €		152 637.74 €
Opérations de l'exercice	119 895.87 €	35 094.55 €	226 468.21 €	238 728.11 €	346 364.08 €	273 822.66 €
<b>Totaux</b>	<b>119 895.87 €</b>	<b>45 167.56 €</b>	<b>226 468.21 €</b>	<b>381 292.84 €</b>	<b>346 364.08 €</b>	<b>426 460.40 €</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>- 74 728.31 €</b>			<b>154 824.63 €</b>		<b>80 096.32 €</b>

Il constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de

l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Il vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **2016/16 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL**

*Le maire de la commune, Bernard EYSSARD ne participe pas au vote.*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GORON, s'est fait présenter le **budget eau et assainissement** de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- ✗ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du **budget eau et assainissement** de l'exercice 2015,
- ✗ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- ✗ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ✗ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- ✗ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- ✗ **DÉCLARE** que le compte de gestion du **budget eau et assainissement** dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **2016/17 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015**

*Le maire de la commune, Bernard EYSSARD ne participe pas au vote.*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GORON, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 du **budget eau et assainissement** :

- ✗ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 :
- ✗ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Affectation au cpte 1068 en 2014	Résultat de l'exercice 2015	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	10 073.01 €		- 84 801.32 €	- 74 728.31 €
FONCT	142 564.73 €		12 259.90 €	154 824.63 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

**Décide d'affecter le résultat comme suit :**

**Excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2015** **154 824.63 €**

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) **74 728.31 €**

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/1068) 0,00 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) **80 096.32 €**

## **2016/18 – TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT APPLICABLES AU 15 AVRIL 2016**

Sur proposition de la Commission *Ressources*, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de réajuster les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2016 afin de permettre à la Commune et dans l'intérêt de ses habitants à moyen terme, de bénéficier du meilleur taux de subvention possible lors des futurs travaux d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants en euros HORS TAXES, suite à l'assujettissement du budget annexe de l'eau et d'assainissement à la TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

<b><u>SERVICE DE L'EAU</u></b>	<b>2016</b>
<b><u>Redevances de l'eau potable</u></b>	<b>Tarif H.T.</b>
Frais fixes par unité de logement (droit fixe d'abonnement+location compteur)	<b>72.00 €</b>
Consommation d'eau inférieure ou égale à 1000 m <sup>3</sup>	<b>0.92 €</b>
Consommation d'eau supérieure à 1000 m <sup>3</sup>	<b>0.73 €</b>
Fonds de solidarité	<b>0.045 €</b>
<b><u>SERVICE D'ASSAINISSEMENT</u></b>	
<b><u>Redevances d'assainissement</u></b>	<b>Tarif H.T.</b>
Frais fixes par unité de logement	<b>45.00 €</b>
Le m <sup>3</sup> d'eau consommé	<b>1.10 €</b>

**Les autres tarifs restent inchangés.**

Il charge Monsieur le Maire ou son représentant de l'application de ces décisions.

### **2016/19 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT PRIMITIF 2016 – VOTE PAR CHAPITRES**

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions relatives au budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal, vote le budget primitif de l'exercice 2016 au niveau du chapitre en fonctionnement comme en investissement. Il précise que le budget de l'exercice 2016 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et voté par nature sans qu'aucune procédure spécifique ne soit retenue. Il adopte le budget primitif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	
<b><u>Dépenses</u></b>	<b>Voté</b>
011 - Charges à caractère général	164 200.00 €
014 – Atténuation de produits	37 000.00 €
022 – Dépenses imprévues	7 500.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	59 896.32 €
042 – Dotations aux amortissements	31 900.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	1 500.00 €
66 - Charges financières	8 500.00 €
67 – Charges exceptionnelles	3 000.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>313 496.32 €</b>
<b><u>Recettes</u></b>	<b>Voté</b>
002 -Résultat antérieur reporté	80 096.32 €
042 – Amortissement des subventions	1 700.00 €
70 – Produits de service du domaine	231 500.00 €
77 – Produits exceptionnels	200,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>313 496.32 €</b>
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	
<b><u>Dépenses</u></b>	<b>Voté</b>
001 – Solde d'exécution N-1	74 728.31 €
13 – Subventions d'investissement	1 700.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	38 000.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	20 000.00 €
23 - Immobilisations en cours	92 096.32 €
<b>TOTAUX</b>	<b>226 524.63 €</b>
<b><u>Recettes</u></b>	<b>Voté</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	59 896.32 €
040 - Amortissements	31 900.00 €
10 - Apports, dotations et réserves	74 728.31 €
13 – Subventions d'investissement	10 000.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	50 000.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>226 524.63 €</b>

## 2016/20 – BUDGET ACCUEIL LOISIRS ZÉBULON – COMPTE ADMINISTRATIF 2015

*Le maire de la commune, Bernard EYSSARD ne participe pas au vote.*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GORON, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015 du **budget accueil loisirs Zébulon**, dressé par Monsieur Bernard EYSSARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Le Conseil Municipal donne, à Monsieur le Maire, acte de la présentation faite du compte administratif **du budget accueil loisirs Zébulon** lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	6 463.66 €		6 463.66 €	
Opérations de l'exercice	237 267.76 €	239 682.20 €	237 267.76 €	239 682.20 €
<b>Totaux</b>	<b>243 731.42 €</b>	<b>239 682.20 €</b>	<b>243 731.42 €</b>	<b>239 682.20 €</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>- 4 049.22 €</b>		<b>- 4 049.22 €</b>	

Il constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Il vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 2016/21 – BUDGET ACCUEIL LOISIRS ZÉBULON – COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL

*Le maire de la commune, Bernard EYSSARD ne participe pas au vote.*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GORON, s'est fait présenter le **budget accueil loisirs Zébulon** de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- ✘ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du **budget accueil loisirs Zébulon** de l'exercice 2015,
- ✘ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- ✘ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ✘ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- ✘ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- ✘ **DÉCLARE** que le compte de gestion du **budget accueil loisirs Zébulon** dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 2016/22 - BUDGET ACCUEIL LOISIRS ZÉBULON – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015

*Le maire de la commune, Bernard EYSSARD ne participe pas au vote.*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GORON, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 du **budget accueil loisirs Zébulon** :

- ✘ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 :
- ✘ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Affectation au cpte 1068 en 2014	Résultat de l'exercice 2015	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
FONCT	- 6 464.66 €		2 414.44 €	<b>- 4 049.22 €</b>

**Décide d'affecter le résultat comme suit :**

**Déficit de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2015** **- 4 049.22 €**

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation au déficit reporté de fonctionnement (ligne 002) **- 4 049.22 €**

## **2016/23 - BUDGET ACCUEIL LOISIRS ZEBULON PRIMITIF 2015 – VOTE PAR CHAPITRES**

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions relatives au budget primitif 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal, vote le budget primitif de l'exercice 2016 au niveau du chapitre en fonctionnement comme en investissement. Il précise que le budget de l'exercice 2016 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et voté par nature sans qu'aucune procédure spécifique ne soit retenue. Il adopte le budget primitif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b><i>Dépenses</i></b>	<b>Voté</b>
002 – Déficit antérieur reporté	4 049.22 €
011 - Charges à caractère général	28 040.28 €
012 – Charges de personnel	120 000.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>152 089.50 €</b>
<b><i>Recettes</i></b>	<b>Voté</b>
70 – Produits de service du domaine	43 000.00 €
74 – Dotations et participations	109 000.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	89.50 €
<b>TOTAUX</b>	<b>152 089.50 €</b>

## **2016/24 - COMMANDE COMPLEMENTAIRE HORS MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DANS LA SALLE DES FÊTES**

Le Maire expose au Conseil Municipal le déroulement des travaux de mises aux normes des sanitaires de la salle polyvalente. Pour la Municipalité, ce réaménagement doit permettre de mettre aux normes les sanitaires en terme d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur le principe de la mixité actuelle et en maintenant le nombre d'appareils sanitaires.

Lors de la définition des besoins et du programme de mises aux normes des sanitaires de la salle polyvalente, seules les menuiseries des sanitaires étaient concernées, puisque le projet concernait uniquement les sanitaires. Au cours du chantier, il s'est avéré que les autres menuiseries extérieures (entrée principale, portes d'accès sur l'espace Falque-Vert et châssis abattants) ne pouvaient être maintenues en l'état. Ces menuiseries présentent des désordres importants, ne permettant pas une réparation simple. Le coût des travaux de réparation de ces portes aurait été disproportionné et n'aurait pas permis de garantir leur pérennité dans le temps.

Il a été décidé de solliciter l'entreprise SARL ROUSSET Père et Fils pour le changement de ces ouvertures défectueuses. Le montant de ces travaux est chiffré à 12 331,50 € HT soit 14 797,80 € TTC et comprend la dépose des menuiseries existantes et la pose des nouvelles menuiseries.

Le Conseil Municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les changements énoncés et se prononce favorablement sur la signature de cette commande complémentaire. Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires pour l'exécution des présentes décisions.

## **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

La délibération est reportée au conseil municipal du mardi 3 mai car toutes les informations nécessaires à l'établissement de cette redevance ne sont pas parvenues au secrétariat.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Claude MULLER demande s'il est possible de faire payer la facture d'eau en deux fois car le coût peut être très élevé pour les foyers. C'est très difficile à mettre en place car cela représente trois semaines à un mois de travail et ce serait pour un très court laps de temps, la gestion de l'eau et de l'assainissement devant être transférée en 2018 à la Communauté de Communes. Cette demande de facturation en deux fois est pour l'instant écartée au vu du travail supplémentaire, des contraintes administratives et du transfert de la compétence à court terme.

Olivier GAILLARD évoque le démarrage de la campagne de recherche de fuites d'eau. Cette dernière s'effectue grâce à des compteurs sectoriels et à des mesures de pression sur les bornes incendies afin de repérer plus finement ces fuites d'eau. C'est le bureau d'études A.T.EAU qui mène cette campagne. Muriel GAIFFIER fait remarquer qu'elle trouve cela déjà très cher alors qu'aucune tranchée n'est encore ouverte ou qu'un trou ne soit percé.

Nicole MENUUEL évoque le message envoyé par un administré de la commune au sujet des compteurs Linky d'EDF. Cet habitant aimerait savoir si le Conseil Municipal va prendre position à ce sujet. Bernard EYSSARD évoque une jurisprudence qui indiquait que le Conseil Municipal n'a pas à délibérer sur le sujet. Une réponse de

l'AMF a été faite aux communes, les alertant de cette jurisprudence. Nicole MENUUEL répondra à l'administré.

Yves PELLOUX-GERVAIS demande qu'un ancien ordinateur de la mairie soit mis à disposition de l'école publique, suite à un souhait du directeur. Il demande également l'acquisition d'un disque dur externe et d'un onduleur. Il fera le point rapidement et fera établir un devis par notre prestataire informatique.

Olivier GAILLARD indique que les travaux de la salle des fêtes respectent le planning. De plus, le cheminement piéton qui doit aboutir à La Cascade est en voie de finalisation.

Prochain conseil municipal : Mardi 3 mai à 20 h 30.